

➔ **Comment obtenir un dossier pour déclarer une association, une modification ou une dissolution ?**

Possibilité de télé-déclaration: service-public-asso.fr

Téléchargement du dossier sur service-public.fr (onglet association – services en ligne et formulaires)

➔ **A qui dois-je m'adresser ?**

• Pour les subventions, à la DJSCS : pôle du Raizet ou direction à Basse-Terre – boulevard du général de Gaulle

• Pour les reçus fiscaux, aux services fiscaux au 05.90. 99. 14. 19 (centre des finances publiques de Desmarais).

• En cas de conflits dans mon association : au Tribunal de Grande Instance Pointe-à-Pitre ou Basse-Terre

➔ **Comment obtenir une copie des statuts, des membres du CA d'une association ?**

• indiquer le nom exact de l'association, la commune du siège social (ou le n° RNA si connu)

• envoi par mail : associations-loi-1901@guadeloupe.pref.gouv.fr

➔ **Je n'ai pas de numéro en "W" comme demandé sur les cerfas**

C'est le cas si aucune déclaration n'a été faite depuis 2006 (date de la mise en place de la nouvelle application RNA en Guadeloupe et de l'attribution des numéros en W). Noter le numéro commençant par 097100 ou 097200
Disposer d'un numéro RNA est obligatoire pour toute démarche auprès des administrations.

➔ **Je ne connais pas mon numéro d'association**

Noter alors le nom exact de l'association et son siège social

➔ **Quel est le tarif de parution au Journal Officiel ?**

• Depuis le 1^{er} Janvier 2020, toutes les parutions au journal officiel sont gratuites.

➔ **Comment obtenir un numéro de SIREN ?**

Par courrier à l'INSEE au centre statistique de Metz en joignant une copie des statuts de l'association et une copie de l'extrait paru au journal officiel (ou à défaut le récépissé de dépôt des statuts en préfecture).

Adresse Postale : INSEE statistiques de Metz – CSL – pôle SIRENE associations – 32 avenue MALRAUX – 57046 Metz cédex

Adresse Mail : sirene-associations@insee.fr

Tél. : 03 72 40 87 40

➔ **Dans quel délai dois-je déclarer les modifications ?**

3 mois maximum après la date de la réunion. Sans ces déclarations modificatives, les changements ne sont pas opposables aux tiers extérieurs à l'association. Cela signifie concrètement par exemple, que :

- si la liste des dirigeants n'a pas été actualisée, les nouveaux administrateurs peuvent ne pas être reconnus comme tels (par les pouvoirs publics, les établissements bancaires, etc.).

- si les nouveaux statuts n'ont pas été transmis, les anciens continuent de s'appliquer aux yeux du juge et des autorités administratives.

Car seuls font foi les documents insérés dans l'application et basculés dans le RNA que la préfecture tient à la disposition de toute personne faisant la demande de les consulter.

Si vous avez des interrogations sur la vie associative ou si vous souhaitez recevoir les documents d'information prenez contact

Tél. : 0590 21 82 00

Adresse Mail : uriopss.guadeloupe@wanadoo.fr

Adresse postale : centre d'affaires Espace La Rocade – 97142 Abymes